

Délibération n°
2026.068

Séance du 25/06/2026
N° ordre : 13



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Excusés : 1
- Votants : 29
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	29	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES
FINANCIERES**

Demande de subvention
auprès du Département

Restructuration
énergétique de la Mairie

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 01/07/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq juin deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Victoria RIZZI, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, José PEREIRA, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Laurent MENSIGNAC (pouvoir donné à Olivier BOUDY).

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Olivier BOUDY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la notification de soutien mobilisable en 2026 transmise par le Département le 28 janvier 2026 ;

Considérant que la commune dispose, au titre de l'année 2026, d'un montant maximal d'aide départementale de 119 783 € ;

Considérant que, dans un contexte de transition écologique et de maîtrise des dépenses publiques, la commune souhaite poursuivre la modernisation de son patrimoine bâti ;

Considérant que le bâtiment de la mairie, lieu central de la vie citoyenne et de l'activité des services municipaux, présente des marges de progression significatives en matière de performance énergétique ;

Considérant que le programme de travaux envisagé vise une réduction importante des consommations énergétiques ainsi qu'une amélioration du confort thermique, tant en période hivernale qu'estivale, et qu'il s'articule autour de quatre axes majeurs : l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation, l'optimisation de la régulation et de l'éclairage, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et du confort des usagers ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 560 000 € HT ;

Considérant que la commune souhaite mobiliser l'intégralité de l'enveloppe départementale attribuée au titre de l'année 2026 pour cette opération, laquelle est décomposée en trois tranches opérationnelles ;

Considérant que chaque tranche est susceptible de bénéficier d'une subvention représentant 40 % d'une dépense éligible plafonnée à 100 000 € HT ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser les travaux de restructuration énergétique de la mairie, selon un programme réparti en trois tranches opérationnelles, pour un montant prévisionnel total de 560 000 € HT.**

- **SOLLICITE auprès du Département, au titre de l'année 2026, une aide financière correspondant à l'enveloppe globale allouée, soit 119 783 €, répartie comme suit :**

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260625-DL2026_068-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

**Délibération n°
2026.068**

Séance du 25/06/2026
N° ordre : 13

Suite n° 1

TRAVAUX		SUBVENTIONS SOLLICITEES POUR 2026		
Tranche	Estimation en € HT	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
Tranche 1	560 000 €	40 %	100 000 €	40 000 €
Tranche 2		40 %	100 000 €	40 000 €
Tranche 3		40 %	100 000 €	39 783 €

- **ARRETE** le plan de financement HT pour cette opération comme suit :

Subvention DEPARTEMENT (enveloppe globale allouée 2026)	119 783,00 €
Autofinancement	440 217,00 €
TOTAL HT	560 000,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/06/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 01/07/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260625-DL2026_068-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026